



Changement de poste CDI fonction publique

Par olaf

Bonjour,

Je suis actuellement en poste en CDI de droit public pour une régie autonome dépendant de la collectivité. Mes fonctions sont amenées à évoluer d'ici quelques mois et ma direction me propose 2 alternatives possibles :

- Rester en poste dans mon organisme actuel, mais occuper une fonction un peu éloignée de mes compétences initiales.
- Changer d'employeur au sein de la collectivité et occuper une fonction plus en adéquation avec mon profil.

Evidement c'est une entente avec les 2 organismes et possiblement une opportunité d'évolution de mon côté.

La deuxième option me semble donc plus avantageuse, mais si j'ai bien compris la procédure cela nécessite que je démissionne pour ensuite être à nouveau recruté en CDI par l'autre service de la collectivité.

Est-il possible de mon côté de démissionner sous condition uniquement d'obtenir ce nouveau poste ?

Si finalement le poste n'était pas créé est-il possible de revenir sur ma décision ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.